

# CONCOURS D'ENTRÉE

FORMATION INITIALE

2022

# Concours 2022

## Parcours Administration du spectacle vivant

### Admissibilité Travail sur un cas pratique

(Durée 1h – coefficient 1)  
Mercredi 4 mai 2022 de 9h00 à 10h00

#### Calculatrice autorisée

**Attention les téléphones portables ne peuvent pas servir de calculatrices.**

- 1) Vous êtes chargé(e) de production dans un théâtre national, en charge d'une production sur la saison 2022/23, coproduite par un théâtre national à Paris et le TNB à Rennes. Les répétitions ont lieu à Paris et durent deux mois, en février et mars 2023. La création du spectacle a lieu à Paris en avril dans le cadre d'une exploitation de quatre semaines, avant son exploitation à Rennes sur deux semaines en mai.

La production compte 6 comédiens, tous parisiens, rémunérés pour 2 d'entre eux à 5000 € brut, 2 à 4000 € brut et 2 jeunes à 2300 € brut. Les périodes de répétitions et de jeu à Paris et Rennes sont intégralement mensualisées.

- A) Calculez la masse salariale artistique correspondante aux comédiens pour l'ensemble de la période : répétitions, création et exploitation à Paris puis à Rennes, sachant qu'il conviendra d'appliquer un taux de cotisations patronales à 60%.

- B) Les autres dépenses de la création sont :

\*Les rémunérations sous forme d'honoraires de l'équipe de création : scénographie/costumes : 5000€, création lumière : 5000 €, création son/vidéo : 6000 €, attachée de presse : 2000€.

\*Les rémunérations forfaitaires d'un metteur en scène sur deux mois et demi, mensualisé à 5000 € brut, et d'un régisseur général sur un mois et demi, mensualisé à 4000 € brut. Un taux de cotisations patronales à 60% s'applique également dans les deux cas.

- C) A ces dépenses, il convient de prévoir une enveloppe pour les fournitures du spectacle : décor/accessoires : 10000 €, costumes/maquillages : 4000 €, frais de régie : 5000 €, divers/imprévus : 2000 €.
- D) Concernant l'exploitation à Rennes, le déplacement de l'équipe suppose des dépenses de voyages et hébergements : les 6 comédiens passeront 14 jours à Rennes, tandis que l'équipe de création, également parisienne, et qui compte 5 personnes (metteur en scène, régisseur général, scéno/costumes, créateur lumière, créateur son/vidéo), y passera 7 jours. Le défraiement journalier, spécifiquement négocié, se compose comme suit : 90 € (nuitée) + 37 € (2 repas). Les voyages sont estimés à 150 € par personne, le transport du décor à 2000 €. Calculez l'ensemble des transports et défraiements pour l'équipe, ainsi que le transport décor.
- E) Réalisez une présentation budgétaire lisible de l'ensemble des dépenses afférentes à cette production, en y incluant la période de répétitions et l'ensemble de l'exploitation dans les deux lieux.
- 2) Du côté des recettes, le spectacle est coproduit par les deux théâtres qui outre l'achat des représentations pour chacun d'entre eux, sachant que le TNB prend aussi en charge tous les frais liés au déplacement à Rennes, contribuent chacun à la production, en sus des dépenses d'exploitation, à hauteur de 30% pour Rennes et de 50% pour Paris. Pour rappel, la production inclut toutes les dépenses de répétitions et de création, à l'exclusion des dépenses d'exploitation à Paris et Rennes (= A/répétitions + B et + C).
- A) Calculez le coût pour chacun des théâtres de l'achat des représentations et de l'apport en production.
- B) Déduisez le solde de la production qui reste à financer.
- C) Calculez le coût plateau d'une représentation, estimé à 10% de la masse salariale mensuelle des 6 comédiens.
- D) Sachant que pour chaque représentation, le prix de vente peut être envisagé à 6 000 €, quel est le différentiel par représentation entre le prix de vente et le coût plateau ?
- E) Combien de représentations doivent être vendues pour financer le solde de production ?